# INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

#### Avis d'enquête publique

la Société SAS PIQUAND TP dont le siège social est situé Sur Carlet – 39160 SAINT-AMOUR

Demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement avec approfondissement et extension de l'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert de roches massives située sur la commune de Marsannay-le-Bois.

Par arrêté préfectoral N°1283 du 8 août 2024 sera ouverte une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société SAS PIQUAND TP dont le siège social est situé Sur Carlet – 39160 SAINT-AMOUR, en vue d'obtenir du Préfet de la Côte d'Or, l'autorisation environnementale pour le renouvellement avec approfondissement et extension de l'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert de roches massives située sur la commune de Marsannay-le-Bois.

Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser ladite autorisation d'exploiter cette installation classée.

D'une durée de 32 jours, cette enquête est prescrite du mardi 24 septembre 2024 à 10h00 au vendredi 25 octobre 2024 à 12h00, en mairie de Marsannay-le-Bois (21380),

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier comprenant notamment une étude d'impact, seront déposées en mairie de Marsannay-le-Bois (21380) 2 bis rue du Levant, où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture

- les lundis et mercredis de 15h30 à 18h00 et les vendredis de 9h à 12h.
- sur support papier à la Préfecture de la Côte d'Or Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Pôle environnement et urbanisme Section ICPE de 9h30 à 11h30 et de 14 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi.
- sur le registre dématérialisé mis en place du mardi 24 septembre 2024 à 10h00 jusqu'au vendredi 25 octobre 2024 à 12h00, en se connectant sur l'adresse suivante :

#### https://www.registre-dematerialise.fr/5561

- sur le site internet de la préfecture :
  - •https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Toute-lareglementation-environnementale/ICPE
- sur un poste informatique en mairie de Marsannay-le-Bois, siège de l'enquête, (cf adresse et horaires d'ouvertures cités ci-dessus)

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consulter le dossier et consigner ses observations et propositions écrites : - sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition en mairie de Marsannay-le-Bois (21380), siège de l'enquête, (cf adresse et horaires d'ouvertures cités ci-dessus)

- sur le registre dématérialisé mis en place du mardi 24 septembre 2024 à 10h00 jusqu'au vendredi 25 octobre 2024 à 12h00, en se connectant sur l'adresse suivante :

#### • https://www.registre-dematerialise.fr/5561

- par courriel, jusqu'à la clôture de l'enquête publique soit au plus tard le vendredi 25 octobre 2024 à 12h00 sur l'adresse électronique du registre dématérialisé :

### enquete-publique-5561@registre-dematerialise.fr

- •Les observations transmises par ce procédé seront publiées dans le registre dématérialisé et consultables à l'adresse : <u>https://www.registre-dematerialise.fr/5561</u>
- •- Les observations et propositions pourront également être adressées par voie postale à Monsieur Alain DUROUX, Commissaire enquêteur, en mairie de *Marsannay-le-Bois 21380, 2 Bis rue du Levant, siège de l'enquête* avant la clôture de l'enquête soit au plus tard le vendredi 25 octobre 2024 2023 à 12h00.
- Des renseignements sur le projet peuvent être également demandés à :

Monsieur Stéphane CHAIGNE SOCIETE D'EXPERTISE CARRIERES (SEC) tél.: 06.35.42.49.63

mail: stephane.chaigne-sec@orange.fr

Monsieur Alain DUROUX , commissaire enquêteur désigné, se tiendra à la disposition du public aux jours et heures précisés ci-dessous,

► Mairie de Marsannay-le-Bois 21380 - siège de l'enquête

Mardi 24 septembre 2024 de 10h à 12 h Mercredi 2 octobre 2024 de 16 h à 18 h Samedi 12 octobre de 10 h à 12 h Jeudi 17 octobre 2024 de 16 h à 18 h Vendredi 25 octobre 2024 de 10 h à 12 h

Le Préfet de la Côte d'Or adressera, dès leur réception, copie du rapport, de ses annexes et des conclusions du commissaire enquêteur à la personne responsable du projet et à la mairie de Marsannay-le-Bois où s'est déroulée l'enquête, pour y être tenue à la disposition du public durant un an.

Ces documents seront également consultables par le public pendant la même durée :

- à la Préfecture de la Côte d'Or- Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - sur le site internet de la préfecture :

## https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Toute-la-reglementation-environnementale/ICPE

- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

https://www.registre-dematerialise.fr/5561

LE PREFET
Pour le Préfet et par délégation
Le Chef du Pôle adjoint environnement et urbanisme signé

Guillaume BROUILLARD